

Séance du 22 Juillet 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Aguerre.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Activités culturelles au sein de la Maison d'arrêt - Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Aquitaine).

Au travers d'un partenariat conclu entre la Médiathèque municipale et la Maison d'arrêt de Bayonne, la Ville participe à la réalisation d'un certain nombre d'activités culturelles au sein de cet établissement pénitentiaire.

Dans le cadre du programme conçu pour 2010 (contes, ateliers bande dessinée, lectures poétiques, ateliers carnets de voyage, ateliers slam..), la commune a l'opportunité de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Aquitaine) au titre de l'organisation d'actions culturelles en partenariat avec le milieu carcéral (protocole interministériel Culture/Justice). Un dossier de présentation de ce projet a donc été constitué.

Pour cette action, la médiathèque consacrera une enveloppe de 3 600 € (prestations, déplacements des intervenants, fournitures) à laquelle il convient d'ajouter les charges liées au personnel de la ville (valorisées à 2400 €).

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 2 000 € auprès de la DRAC Aquitaine – service livre et lecture.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.